ABONNEMENT. Saumer.

Poste : mais .

on s'abonne : A SAUMUR, Lu bureau du Journal att envoyant un mandat sur la poste .

a char tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction

Les articles communiques doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abountement continue jusqu'à réception d'un avis con-Latte. - L'abonnement dolt être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 4 NOVEMBRE 1886

BULLETIN

les radicaux sont enchantés de la nouloi sur l'enseignement primaire, et, en or praliques, ils entendent lui faire portous ses fruits sans retard. Le principe posé, ils en veulent les conséquences. a. Maret demande qu'on fasse disparata croyance à l'existence de Dieu, que ne monail pas la science humaine. De plus, li faut la laïcisation de l'enseignement undaire: « Expulser les Frères de l'école de peuple, c'est bien, mais pourquoi conserver l'aumônier dans le lycée de la burgeoisie?... La décision et la fermeté de ministre de l'instruction publique suffront à nettoyer les lycées. »

Il. Rochefort est du même avis. Il n'ad-M pas les doctrines spiritualistes de M. blet et déclare que supprimer la religion supprimer Dieu est une impossibilité ique matérielle.

les hautes intelligences du Conseil généde la Seine ne sont ni moins ardentes noins pressées. Samedi, cette assemblée Midé que le gouvernement n'aurait plus mbassadeur au Vatican, elle a voté la pression des congrégations, autorisées ton, et la confiscation de leurs biens.

la Conseil général n'avait pas le droit de coper de ces questions, mais peu lui im-le. Le mépris qu'il a pour la légalité n'est moins profond que la haine qu'il a vouée

ancés dans celle voie, les radicaux ne deront pas. Il n'y a plus d'illusions à se nous sommes entrés dans la période violence. L'heure est venue pour les servaleurs de prendre des résolutions car ils n'auront pas trop de dévoue-Wadéployer.

la religion est menacée, l'armée ne l'est

service militaire n'est pas encore ré-

duit à trois ans, et déjà on songe à le limiter

D'après le projet adopté par la commission, un certain nombre de soldats, désignés par un tirage au sort, seraient congédiés au bout de la seconde année, à la condition de justifier d'une instruction militaire suffi-

Celte ingénieuse combinaison aura pour effet de conserver dans le rang les plus mauvais soldats. Et c'est avec cela qu'on prétend mettre la France en état de se défendre contre les grandes puissances euro-

En deux ans, on peut apprendre à un fantassin à manier un fusil et à évoluer convenablement, mais que deviendront la cavalerie, le génie, l'artillerie? Où prendra-t-on des officiers de réserve?

Pauvre armée! à la façon dont elle est traitée, il ne faut pas s'étonner de voir tous les ans augmenter le nombre des démissions et diminuer le nombre des rengagements. Le Temps s'écrie avec raison :

« L'article 47, tel que l'a rédigé la commission de l'armée, serait, s'il était adopté définitivement, une cause de ruine irrémédiable pour nos cadres inférieurs. Invoquera-t-on alors le sentiment patriotique pour les sous-officiers sous les drapeaux, en même temps qu'on affichera bien ouvertement le souci de libérer les soldats le plus tôt possible? Et, quand nous n'aurons plus de sous officiers, per quel moyen assure-ton la cohésion d'une armée où chacun n'aura d'autre but que d'amener dans l'urne un bon numéro et de déposer l'uniforme après deux ans de service?

IMPUISSANCE, LASSITUDE Et Dégoût.

Les rentrées sont décidément fatales aux ministres. La rentrée des grandes vacances a failli démantibuler le cabinet. La rentrée de la Toussaint l'a entamé.

M. Baïhaut, ministre des travaux publics, a donné sa démission et refuse absolument de la reprendre. Nous ne prétendons point dire que la personnalité de M. Baïhaut soit si importante qu'une crise doive nécessairement surgir de sa retraite. Toutefois les réflexions que cette retraite inspire aux organes de l'union des gauches, d'une part, et du radicalisme de l'autre, méritent l'attention.

La Republique française souligne tout particulièrement en l'approuvant cette réflexion du Temps :

« Nous ne courons pas le risque de nous tromper, et sans doute nous n'apprendrons rien à personne en disant que tous les ministres qui descendent du pouvoir ou sont sur le point d'en descendre, s'y résignent dans un sentiment excessif peut-être, mais assez naturel, d'impuissance, de lassitude et MÊME DE DÉGOUT.

» Le rôle qu'ils avaient à jouer était trop ingrat. Ils se sentaient en butte à l'hostilité ouverte des uns, à la défense sourde et ja-

louse des autres.

» Tandis que, représentant l'union des gauches, ils assuraient au ministère Freycinet l'appui, sinon très cordial, du moins toujours fidèle de leur propre parti, leurs collègues qui, dans le cabinet, font les affaires des radicaux, ne savaient ou ne pouvaient leur rendre la pareille; ils les laissaient exposés chaque jour aux attaques les plus persides et les plus violentes de la part d'un parti qui se disait malgré tout le plus ministériel du monde.

» Tous les frais de l'alliance conclue étaient pour eux, tous les bénéfices pour les

Quant aux organes de la fraction radicale, la démission de M. Baïhaut les met en

La Justice triomphe modestement, mais les juifs de la Lanterne mettent les pieds dans les plats en attendant le jour qu'ils estiment prochain où ils pourront mettre leurs mains crochues dans toutes les poches des contribuables.

« Les amis de M. Baïhaut, dit l'organe radical juif, ne prouvent une fois de plus qu'une chose, laquelle, du reste, M. Steeg, M. Jules Ferry, pendant les vacances dernières, n'avaient pas dissimulée: leur regret de n'être pas au pouvoir; leur passion d'y revenir; leur exclusivisme qui leur ferait sacrifier la République à leur ambition. Depuis que le pays lour a retiré la posses-sion exclusive du gouvernement, ils n'ont rien appris et ils ont oublié leurs fautes.

On sait qu'entre les amis de M. Beïnaut et les amis de MM. Boulanger et Clémenceau, notre cœur ne balance pas. Nous les estimons aussi dangereux et aussi humiliants les uns que les autres pour le gouvernement d'un pays, et nous nous garderons bien de prandre parti dans ce débat. Nous avons voulu seulement montrer, par le langage des républicains eux-mêmes, que M. de Freycinet descendait au grand gelop la pente de la République qui jette fatalement ses gouvernements aux mains des extrêmes, et indiquer le point où en éteit la fameuse concentration chantée à Toulouse et à Bor-

Le mot dissolution, qui revient maintenant à chaque instant sous les plumes opportunistes, indique suffisamment l'un des trois sentiments « qui animent, suivant le Temps, les ministres qui descendent du pouvoir ou qui sont sur le point d'en descendre, celui de l'impuissance. »

Mais le Temps ne pense-t-il pas que les deux autres sentiments dont il parle, ceux de la lassitude et du dégoût, peuvent être plus légitimement professés par le pays, incessamment ballotté entre les avidités et les haines radicales et opportunistes au grand meches de sa dignité, de son repos et de sa fortune? ÉDOUARD GRIMBLOT.

LE LOYALISME RÉPUBLICAIN

La politique républicaine n'est qu'un tissu de contradictions et de fourberies.

Les spôtres de cette politique, néfaste pour le pays qui en subit les désastreux effets, unis un instant dans le vote d'un projet conçu par la haine religieuse, se jettent, le lendemain, en pleine face, les plus formels

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Mémoires d'un Caissier Par Adolphe BELOT

Première Partie LE CAISSIER

thics, qu'est-ce qui te prends encore? fit-il

Qual bonheur! m'écriai-je... Pardon, mon mais j'avais cru entendre que nondent nons ne gagnions rien... mais que les mille francs, la couverture, comme tu dis, d perdus.

ne manquerait plus que cela!

En effet !... tu comprends dans quelle posime trouvais !... tandis que... C'est à moi onze cents francs?

Ans doule; c'est ta part, comme je t'ai dit. Ab! je regais, quel bonbeur!

Pauvre garçon! dit Léonce avec un sourire passion amicale. Et tu as du cœur, car tu les songé a me faire le moindre reproche.

- Pourquoi?... Quel reproche veux-tu que je te fasse?

- Mais... de ce que je me suis laissé duper, voler comme un enfant.

- Oh! mon cher ami..., je sais bien que ce n'est pas de la faute.

- Si ! c'est ma faute !... Je ne devais pas avoir cette ridicule confiance; je devais surveiller plus strictement ...

- Oublions cela, c'est fini, maintenant.

- Oh! on ne m'y reprendra plus. Je réparerai ma maladresse, sois tranquille 1... C'est déjà fait.

- Déjà fait ?...

- Oui. Lentague est un honnête homme, lui, incapable de ces tours de passe-passe... Et d'ailleurs, capable ou nou, j'aurai l'œil sur lui.

- Bien, c'est ton affaire. Mais, quant à moi, qui ne suis pas fait pour de pareilles émotions. car elles dépassent mes forces, vois-tu, elles me tuent, - je vais me dépêcher de remettre dans ma caisse ces trente mille francs.

- Comment ! remettre dans ta caisse !... plaisantes-tu?

- Non. Il me tarde de régulariser ma situation. - Ah! ça, tu rêves... Est-ce que tu t'imagines bonnement que je vais rester sous le coup d'un échec comme celui-là, que je n'ai pas déjà cherché à prendre ma revanche? Quelle idée te faisais-tu - Comment! tu veux encore tenter?...

- C'est déjà fait, je te l'ai dit tout à l'heure. Tu ne comprends donc pas?

Je laissai tomber mes bras avec accablement.

- Ah! mon Dieu! murmurai-je, moi qui espérais si bien être quitte de toutes ces transes! Depuis quinze jours, je ne vis pas, je sèche d'inquiétude...

- Laisse-moi done! tu t'y habitueras.

- Je préférerais rentrer dans mes trente mille francs ...

- Ils sont entre les mains de Lentague, où ils ferent des petits, je t'en réponds!

- Lentague?

- Oui, mon nouvesu coulissier, je te l'ai dit. Tiens ! voici son reçu. Il est honnête, celui-là, je le sais; et malgré cela, tu vois, je prends mes précautions.

- C'est égal, tu aurais dû me consulter.

- Pour être encore accablé de les observations, de tes recommandations? Et puis, est-ce que cela n'allait pas tout seul?... Voyons, écoute-moi tranquillement, et tâche de comprendre, si c'est possible.

Il m'expliqua sa nouvelle spéculation. Il paraissait si sûr du résultat, que j'en arrivai à donner une sorte d'acquiescement à ce qu'il avait fait.

- Mais c'est égal, lui dis-je en le quittant, quoi qu'il arrive, c'est la dernière fois que nous tentons fortune ensemble.

- Peureux, va!

- Peureux tant que tu voudras, c'est ainsi. Quand faudra-t-il que je revienne?

- Le deux avril, à cette heure ci, pas avant!

- Allons, soit! au deux avril... Adieu.

Je descendis. Il était neuf heures, et je me rendis à mon bureau.

J'avais éprouvé une contrariété très vive en me voyant engagé sans mon aveu dans une nouvelle spéculation. Cependant je ne tardei pas à en prendre mon parli sans trop de répugnance. D'abord, je ne me défiais en aucune façon de la probité de Léonce; puis j'étais quelque peu aguerri à la situation irrégulière de ma caisse, et je ne voyais pas de danger sérioux à ce qu'elle se continuât pendant un mois encore; enfin, c'était la dernière spéculation à laquelle je me trouvais mêlé. Il fallait donc attendre le résultat patiemment, et surtout ne pas retomber dans mes folles terreurs.

Ce fut un mois de calme relatif, égayé de temps à autre par l'espérance. Car ces douze cents francs que m'avait remis Léonce, c'était mon gain, à moi, un commencement de fortune qui ne s'arrêterait peut-être pas là! J'étais beureux de les sentir dans ma main ; je rêvais en les regardant à la dérobée : je les employais à nous procurer un peu de bien-être, ou bien je les ménagesis pour ton

Où donc se trouve la liberté, se demande le Temps, dans la loi d'organisation de l'enseignement primaire?

« En vain disent-ils que personne n'est obligé de fréquenter telle école plutôt que telle autre, c'est une dérision. Le moyen, je vous prie, pour les neuf dixièmes de la population des campagnes, de faire élever leurs enfants chez eux ou de les envoyer au. tre part qu'à l'école communale? Il ne s'agit pas de raisonner avec des abstractions, il faut voir les faits. »

Mais cette loi essentiellement attentatoire à la liberté la plus sacrée, à la liberté de conscience, à la liberté de penser et de croire, au droit primordial du père de famille, ainsi que l'ont éloquemment démontré les orateurs de la droite, cette loi néfaste n'a-telle point été prônée comme une loi de

MM. Goblet et Steeg ne se sont ils point constamment abrités derrière cette fourberie?

La République française ne revendique-telle pas en faveur de M. Jules Ferry la gloire d'avoir conçu et préparé l'adoption de cette loi de guerre que M. Goblet brandit avec une passion de sectaire?

Et vous reconnaissez aujourd'hui que cette loi foule aux pieds la liberté | que c'est une dérision d'inscrire le mot de « liberté » au frontispice de cette œuvre de despotisme intellectuel et moral? Vous et vos amis, au Sénat et à la Chambre, vous l'avez tous votée cette loi qui révoltera tôt ou tard, par ses effets, la conscience du pays indigné!

C'était avant son adoption qu'il fallait protester contre ce projet liberticide, alors que toute la droite soutenait avec une énergie admirable la défense des droits et des libertés menacé.

Mais voici qui est plus fort: Le ministre Goblet et le pasteur Steeg ont sans détours déclaré à la tribune que l'école laïque et obligatoire donnerait l'enseignement « civique », c'est-à-dire républicain. Vous n'en avez pas le droit, s'est écrié la droite, c'est une violation de la neutralité et de l'école. Et l'on se souvient de l'énergie avec laquelle la droite a protesté contre ce monstrueux abus de pouvoir.

Or, la République française déclare aujourd'hui « qu'il serait odieux de faire pénétrer la politique dans la classe »! On y enseignera seulement « le loyalisme républicain »

Après cela, il faut tirer l'échelle. EDMOND ROBERT.

Chronique générale.

Le conseil des ministres, qui a lieu ordinairement le jeudi, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. de Freycinet, aura lieu aujourd'hui, exceptionnellement, à l'Elysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

Ce changement indique qu'il aura une certaine importance en voe de pourvoir au remplacement de M. Baïhaut.

La candidature de M. Devès semble avoir le plus de chances.

M. Devès a eu hier matin une conférence de trois quarts d'heure avec le président du

On sait que M. Devès est un ami particulier de M. Jules Grévy, qui tient à le voir prendre un porteseuille.

M. de Freycinet a reçu également M. Ad.

Cochery. Hier, on donnait comme certaine, dans les couloirs, la nomination de M. Millaud, sénateur du Rhône, comme ministre des travaux publics.

M. Harmand, ancien commissaire civil au Toukin, actuellement consul général de France à Calcutta, vient d'être mandé à Paris par M. de Freycinet.

On croit que M. Harmand est le successeur désigné de M. Paul Bert, soit que celui-ci ne se voie pas confirmé dans ses pouvoirs, qui expireront au mois de février prochain, soit que le poste de résident général en Annam et au Tonkin soit dédoublé.

LA LIBERTE SELON LE CITOYEN ROCHEFORT

On lit dans l'Intransigeant, sous la signature de M. Rochefort:

« La liberté n'a jamais été la protection. Les prêtres auront leurs écoles, dont ils appointeront les professeurs, et nous aurons les notres, où il est trop juste que les instituteurs payés par la République soient choisis par la République. »

Ce raisonnement, pour être juste, manque d'une petite condition d'exactitude. Il n'est pas exact, en effet, que les instituteurs républicains soient uniquement payés par ceux qui réclament l'enseignement laïque. Les trente cinq millions de catholiques contre lesquels la loi est faite paient fort bien pour les instituteurs qui devront distribuer l'enseignement athée.

L'impératrice Eugénie passera très prochainement une semaine à Paris, chez la duchesse de Mouchy.

Pendant son séjour en France, elle tient à ne recevoir personne.

L'Impératrice se rend en Italie, où elle a l'intention de rester jusqu'à la fin de fé-

Elle sera accompagnée, dans ce voyage, de M^{me} Lebreton et de M. Franceschini

A l'occasion de la Saint-Hubert, de nombreuses fêtes cynégétiques ont eu lieu hier aux environs de Paris.

Le maréchal de Mac-Mahon avait convié, dans sa propriété du Loiret, plusieurs de ses anciens compagnons d'armes.

3000C

Veut-on savoir ce qu'est la « prospérité si enviable » du Tonkin, et quels résultats

education.

Ah! malbeureux, quel réveil m'attendait!

Le 2 avril, j'allai chez Léonce.

- Je t'attendais avec impatience; enfin, te voilà. Tiens, lis! dit-il en me tendant un papier en tête duquel se trouvait cette mention lithographiée:

> VENTES ET ACHATS Valeurs et Effets divers M. LENTAGUE 7, rue Saint-Marc, 7, PARIS.

C'était un bordereau, signé Lentague, et commençant ainsi: Doivent MM. Causson et de la Coudraye ... Suivait le détail, et, au bas, un total de quarante-cing mille trois cents et quelques francs 1

- Comment! m'écriai-je stupéfié, quarantecinq mille francs?

- It to faut bien, si ce ridicule bordercau dit vrai. Aussi, quoique je ne manque pas de sangfroid, j'ai été bouleversé en le recevant hier soir. Je me disais: « Mais c'est impossible; il y a erreur !... Ces quarente-cinq mille francs représentent juste ce que nous devons gagner. »

- Comment! ce que nous devons gagner?... nous gaguons donc quelque chose?...

- C'est forcé ! s'écria Léonce ; cela résulte de ce bordereau même.

Il m'expliqua qu'il avait acheté des Houillères belges au cours du jour, livraison fin courant, lesquelles Houillères avaient haussé; puis, prenant les chiffres mêmes du bordereau, en substituant au mot vendu le mot acheté, il trouvait que les quarante-cinq mille francs de différence devaient constituer un profit et non une perte pour nous.

- En effet, dis-je, it me semble qu'il en doit

- C'est ce que je ne cesse de me répéter; et cependant, vois ce bordereau!

-- C'est forcement une erreur.

- N'est-ce pas? il n'y a pas d'autre explication possible.

- Dame! je n'en vois pas...

- Ah! Dieu merci! fit-il avec un soupir de soulagement. Allons vite chez Lentague; je t'attendais pour cela: je vais lui donner une rude leçon pour la peur qu'il m'a faite.

(A suivre.)

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 4 novembre,

La FILLE du RÉGIMENT, opéra-comique en 2 actes, musique de Douizetti. Le CHALET, opéra-comique en 1 acte, musique d'Adam.

heureux pour les intérêts français a donnés le séjour de M. Paul Bert au Toukin? Qu'on lise les détails suivants :

Le courrier français d'Indo-Chine, distribué lundi matin à Paris, nous apporte le récit d'un triste incident qui s'est passé entre Phu-Nho et My-Duc, province de Nam-Dinh, c'est-à-dire à l'ouest du cours moyen du Day et à la limite du Delta et de la région montagneuse.

Un détachement de trente tirailleurs tonkinois, commandé par le lieutenant Fougères et un sergent français, est tombé dans une embuscade et a été presque entièrement détruit au passage d'un arroyo. La petite troupe était alors divisée en deux groupes qui ont été attaqués simultanément par quelques centaines de Chinois, armés, la plupart, de fusils à tir rapide.

Aux premiers coups de feu, M. Fougères est tombé mortellement frappé; le sampan qui le portait, lui et ses hommes, a chaviré, et à mesure que nos braves indigènes abordaient la rive, les Chinois les passaient par les armes ou leur coupaient la tête. La section du sergent, accourue au secours de son chef, a été reçue par un seu roulant; le sergent a été tué avec deux de ses hommes, six ont disparu et les sept derniers faits prisonniers par les rebelles.

M. Fougères n'avait que vingt-trois ans; entré à Saint-Cyr en 1882, il était sous-lieutenant du 1er octobre 1884.

L'émotion a été très vive au Tonkin et d'autant plus vive que les autorités indigè-

nes n'avaient pas été averties de la présence

des pirates dans la région. Tandis que ces événements se passaient dans l'ouest, le poste de Dong-Trien, situé à la limite orientale du Delta, au confluent du Sang-Gia et du Cua-Nam-Trien, à petite distance du massif montueux de Dong-Son, était attaqué, le 40 septembre, par 4,200 Chincis venus d'An-Chau, c'est-à-dire du nord. Le capitaine Bertrand, des tireilleurs tonkinois, avec sa compognie et quelques légionnaires, les a repoussés après un combat acharné dans lequel les Chinois ont eu 45 hommes tués et ont laissé entre nos mains deux prisonniers. L'un de ceux-ci a été immédiatement passé par les armes.

L'autre a été gardé pour être interrogé. De notre côté, nous n'avons eu qu'un

blessé.

On signale la belle conduite, dans ce combat, du sous-lieutenant Lappara, qui a tué d'un coup de baïonnette un vrai géant, l'un des chefs des rebelles.

Du côté de Lang-Son, le colonel chinois qui commande à la frontière a livré au commandant Servières quinze zéphirs (soldats des bataillons d'Afrique) et quatre légionnaires déserteurs, qui ont été ramenés à Lang-Son, où ils vont passer devant un conseil de guerre.

Les désertions sont du reste fréquentes au Tonkin, et cela est la conséquence du système d'organisation du corps expéditionnaire. Ainsi, nous lisons dans le Courrier d'Haïphong, journal français qui vient de paraître au Tonkin, le récit suivant d'une chasse aux déserteurs sur le littoral:

Vers le milieu du mois d'août, quatre soldats légionnaires avaient quitté le poste de Pho-Laï avec armes et bagages.

Après un sampan, les déserteurs étaient arrivés jusqu'à Do-Son, en évitant les grandes villes du Tonkin et en suivant la frontière est par Dong-Trieu, Ha-Koi, Thang-Lang, Duong-Chou et Mi-Eu.

Quelques tentatives de poursuite furent faites par les autorités annamites; elles échouèrent partout, tant était grande la terreur qu'ils exerçaient en faisant usage de leurs armes au moindre danger.

A Do-Son, un d'eux, disant appartenir au poste voisin, était allé acheter quelques provisions à l'hôtel des Bains, chez M. Fournier. Puis, tous les quatre s'étaient rendus au village annamite et y avaient enlevé deux con-gai.

L'île de la Cac-Bâ leur servit ensuite de refuge. Pendant la nuit qu'ils passèrent au village, les deux femmes annamites purent réussir à s'enfuir.

Après avoir duré plus de trois semaines, l'odyssée de ces déserteurs a pris fin ces jours-ci dans le huyen de Nghieu-Phong.

M. Schellemans, vice-résident de Quang-Yen, s'est mis à leur poursuite avec cinq légionnaires et miliciens.

Les déserteurs s'étant servis de leurs armes, on a dû en faire autant pour s'emparer d'eux. Un seul déserteur a été fait prisonnier et ramené vivant; des trois autres

un a été tué sur le coup et deux sont morts

Cette capture fait le plus grand honneur M. le vice-résident de Quang-Yen, qui a bravement payé de sa personne. Ces hom. nies étaient depuis quelques jours la terreur du pays, où ils commettaient mille brigan. dages. Il falleit donc s'en emparer à lout

OPERATIONS EN ANNAM

En Annam, une opération militaire a eq lieu avec le plus grand succès dans la région maritime de la province de Quang-Tri, au sud de Cua-Viot. Des colonnes divergentes ont acculé et détruit, dans un village des dones, huit bandes de rebelles. On a fait quelques prisonniers; parmi eur le nommé Nguyon-Van-Phuoc, le dédoc des huit bandes qui tenaient le Quang-Tri, qui a été fusillé dans la citadelle de Quang-Tri.

BULLETIN FINANCIER.

Le marché est calme. Les cours de nos reales augmentés du prix du report correspondent à caux de la veille : 3 0/0, 82.72 ; 4 1/2 0/0, 109.37.
L'action du Crédit Foncier est en bausse à 1,420.

Les bénéfices de 1886 sont supérieurs à ceut de 1885 de 1 million de francs auquel il faut ajouter le reliquat de 500,000 fr. du dernier exercice. Les actionnaires pourraient en disposer pour augmenter le dividende, mais on suppose qu'its prefereron augmenter la réserve et maintenir le dividende aq niveau de celui de l'année dernière.

L'action de la Société Générale se tient à 470, Les résultats acquis jusqu'à ce jour lels qu'ils résultent des bilans mensuels sont très salisfaisants. Il faut s'attendre à une nouvelle et prochaine pro-

gression des cours. La Banque d'Escompte est demandée à 528. Ca titre est loin d'être arrivé au niveau que leur assigne l'excellente situation de la société. On n'ignore pas que toutes les valeurs de son portefeuille ent acquis depuis un an une plus-value censidérable. La hausse nous paraît certaine.

Les syndicats qu. avaient pris sons leur patro-nage les actions des chemins Andalous, du Parage en Bois et les obligations des Tramways Généraux sont à bout de souffle. Au lieu de se porter sur ces titres, les porteurs liquident ceux qu'ils ont en por-tefeuille. De là désarroi dans les rangs du syndical. Le Panama est très recherché à 418. Les obliga-

tions 6 0/0 de la Compagnie conviennent au capitalistes à la recherche d'un placement sur el rému-

Bonne tenue de nos Chemins de fer.

Nouvelles militaires.

On lit dans le Progrès militaire:

« L'envoi de la 5º brigade de cuirassiers Sainte-Menehould et Vouziers laisse le camp de Châlons sans autre cavalerie que les escadrons de dépôt des deux régiments. C'est peu pour un casernement aussi important qui reste inhabité; c'est peu pour cel incomparable terrain de manœuvres, de 1,500 hectares; c'est peu surtout pour celle trouée de l'Argonne où tant de défilés donneraient peut-être encore passage aux 0011reurs ennemis.

Plusieurs partis ont été examinés pour occuper les casernements du camp de Châlons. On voulait les réserver soil à brigade de hussards dont le maintien en Algérie n'est certes point indispensable, soit à la 6º brigade de cuirassiers. Dans ce cas. les 2° et 4° hussards seraient enroyes 1 Niort et à Angers, à moins qu'on ne is décide à remplacer la cavalerie par de l'infanterie, dans les deux garnisons de l'Ouest. »

Le ministre de la guerre autorise les té térinaires militaires à porter la vareus adoptée déjà pour les officiers de santé. Ca vêtement sera porté en campagne el aux manœuvres pour la visite des chevaux.

Les expériences tentées pour appliquer le vélocipède au service de l'armée allemande ont démonts. ont démontré combien était chimérique la prétention de certains officiers d'en doier chaque soldat. Les bagages d'une armée de viendraient formidables viendraient formidables, et les vélocipedes ne pourront servir qu'à envoyer des depeches dans certains cas exceptionnels.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Voici quel est le jugement porté par lurnal républicaie journal républicain, le Journal de l sur la suppression des écoles congrégations les campagnes, que les députés mandres de la contraction d blicains viennent de voter :

Il faut avoir vécu longtemps à la camde pour comprendre l'importance sodes communautés religieuses de des des à la vie de chaque jour, denles de toutes les misères, les souand le plus qu'elles peuvent, en l'abdu médecin, les Sœurs sont un beune consolation dans les campagnes

Quelque instruite que soit l'institutrice us, elle ne pourra les rempfacer dans la populaire de leurs fonctions. Elle repopulation outre chose et les services des ne sont pas les mêmes. Ce n'est ni la autorité, pi la même intimité.

file ne s'assied pas au foyer domestielle ne soigne pas les malades; elle porle pas de remèdes. Elle est simpleenseignante; elle n'est pas hospita-

Juqu'à cette heure, dans les villes pul, la substitution a pu se faire sans ande émotion. L'école libre a pu se créer; pourses se sont généreusement déliées. dans les communes misérables de pareforts soutenus sont impossibles.

lors donc que la loi sur l'instruction maire sera définitivement votée et entrera a la période régulière d'application, atmer-vous aux protestations passionnées et mécontentements durables. Le jour où sœurs seront dans la nécessité de quitter illaga, sera un jour que les femmes abbieront pas; et les hommes, dans les ions les plus attachés aux institutions blicaines, quand ils viendront le soir enoser ou s'asseoir à la table commune, unt l'objet de telles objurgations qu'ils gront à leur tour. »

LE LIEUTENANT CHAUVET

Nous parlions dans notre numéro de sanche d'un trait de courage accompli Sénégal par un de nos compatrioles, le nant Chauvet.

brillant officier, plein d'avenir, est un den élève de l'École de Saumur. Il y iit, en 1883, sortant du 44° cuirassiers. me le nº 64; l'année suivante, il sortait ', avec le grade de sous-lieutenant au

la annonce que le remplaçant de M. Nel-Chierico à la présecture de Maine-et-Mesera M. Lozé, actuellement secrétaire Bral de la préfecture de police, qui serait placé à ce poste par M. du Cheylard, lel des Hautes-Alpes.

Jun autre côté, on dit que c'est M. Grapréset de Nevers, srère du ministre des 41. qui serait appelé, soit à Angers, soit

ANGERS.

ssiers

88e le

s , de

z cou-

en en

e cas.

80 18

Ds de

les ve

areuse

ilé. Ce

208 1s

nands

les feuilles républicaines nous menacent agrand banquet démocratique, à 5 fr. couvert, qui aurait lieu, à Angers, le 14 embre prochain, avec le concours de Aldeputés de Paris, MM. Allein-Targé et mond Kryzanowski. Cette fête culinaire êre, paraît-il, « une énergique protesa contre le Congrès catholique ouvrier Angers, et sera le point de départ e sérieuse organisation du parti répun s en Maine-et-Loire.

est bien la troisième ou quatrième fois, dis les élections d'octobre 1885, il y a d'un an, dit l'Union de l'Ouest, que l'on annonce cette forte organisation du républicain, qui en est encore au point Parl. Nous n'avons pas de conseil à nos adversaires; mais nous ne lons nous empêcher de les trouver un imprudents de se sier encore à la fade M. Allain-Targé, qui organisa pour remarquable échec de 1885. C'est leur Nous attendons sans émoi cette rgique protestation » des fourchettes, "est pas à la portée du pauv'peup'.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Association Artistique d'Angers adresse abonnés la circulaire suivante :

tociation Artistique d'Angers, reconnaisde l'appui que vous lui apportez en qualité de l'appui que vous lui apportez en qualité disse de faveur pour le Festival du 7 novembre, de avec le concours de MM.

doniste, professeur au Conservatoire de Bruxelles, YSAYE,

Pianiste.

Solennité musicale, une réduction considé-

rable, et votre place habituelle vous sera conservée jusqu'au jeudi 4 novembre inclusivement.

Prix des places: AU BUREAU POUR LES ABONNÉS 8 fr.

Stalle de gradio, 3 fr. 3 fr. Loge (la place), Stalle de parquet, 8 fr. 6 fr. 3 fr. 2 fr. Stalle de pourlour, 4 fr. Premières, 2 fr.

Voici les notices que publie Angers-Revue sur les frères Ysaye:

EUCÈNE YSAYE

Le grand virtuose que nous avons la bonne fortune de recevoir dimanche est trop connu, trop admiré dans notre ville, pour qu'il soit besoin d'attirer l'attention sur lui. Nous nous contenterons donc de faire remarquer que depuis que nous ne l'avons applaudi à Angers, Ysaye a eu à Paris un véritable triomphe au Conservatoire avec le IV. concerto de Vieuxtemps et au Cirque d'Hiver avec le divertissement macabre d'un Angevin à qui mes compatriotes me permettront peut-être de porter quelque intérêt; qu'il a eu l'honneur d'être nommé récemment professeur au Consequences. servatoire Royal de Bruxelles. Nous ajouteronsceci pour les personnes qui aiment à escalader le mur Guilloutei — que le jeune violoniste a épousé plus récemment encore la fille du Commandant de la place d'Arlon.

THEOPHILE YSAYE

Né à Verviers, en 1865, Théophile Ysaye commença l'étude du violon sous la direction de son père dès l'âge de huit ans. Il abandonna rapidement cet instrument pour le piano. Entré tout d'abord au Conservatoire de Liège, il en sortit en 1879 pour continuer ses études à Berlin, sous la direction de Théodore Kullack, puis (après la mort de ce maître) de Franz Kullack. Après s'être fait entendre avec le plus grand succès aux concerts Philharmoniques de Berlin en 1882, 83 et 84, il fit en 1885 avec son frère Eugène Ysaye une tournée triomphale en Hollande, Suède et Norvège. Eugène Ysaye, à qui Angers a porté bonheur, est heureux de voir Théophile Ysaye faire ses premières armes dans notre ville : il présentera donc lui-même son jeune frère à notre public. JULES BORDIER.

ACTE DE DÉVOUEMENT DANS UN INCENDIR.

On écrit de Poitiers à la France militaire:

« Le général de Beaufort, commandant la 47° division d'infanterie (Châteauroux), porte à la connaissance des troupes sous ses ordres l'acte de dévouement accompli par les caporaux Rambault et Doisy et les soldats Ferrary, Vallade, Le Thiec, Vallais, Piquet, Morin, Besson, Thomas, Fronty, tous du 125° d'infanterie.

D Le samedi 46 octobre, ces hommes ont contribué à éteindre un violent incendie qui s'était déclaré dans un chantier de bois, à Thouars (Deux-Sèvres). Ils sont descendus dans le réservoir de la prise d'eau de la gare, où il fallait puiser pour alimenter les pompes à incendie, et ils sont restés dans l'eau jusqu'à la ceinture de 7 heures du soir à

» Ces militaires se sont présentés volontairement pour ce travail, qu'aucun des habitants n'avait voulu faire. Sans leur dévouement, tout un quartier de la ville serait devenu la proie des flammes qui étaient poussées par un vent très violent »

On sait que le 125° de ligne, en garnison à Poitiers, a un détachement à Thouars.

BISCUITS AVARIÉS.

On lit dans le Courrier de la Vienne:

« Mardi dernier, à Tours, il a été procédé à l'adjudication de 201 quintaux métriques de biscuits avariés (1), sortis des magasins d'approvisionnement de l'armée. Que des approvisionnements se gâtent en magasin, ce serait déjà déplorable et dénoterait de la part de ceux qui sont chargés de leur conservation une incurie blamable. Mais si nous sommes bien renseignés, les choses seraient plus graves encore. Ce ne serait pas seulement, en effet, dans les magasins de Tours qu'il existerait des biscuits avariés, mais aussi dans ceux de Châtellerault et de Poitiers.

» Or, ces biscuits étaient, paraît-il, gâtés dès leur livraison, à tel point que l'intendance aurait même refusé de les accepter et d'en ordonnancer le prix. Mais les influences politiques se sont interposées en faveur de l'adjudicataire et les ont fait conserver jusqu'à ce jour dans les magasins dont nous parlons, et ont fait ajourner la vente dont la date était déjà fixée.

» Où veut-on en arriver? Espère-t-on obtenir que, malgré leur mauvaise qualité, ces biscuits soient livrés aux corps de troupes? Ce serait tabler un peu trop sur la complaisance de l'intendance que de croire qu'elle sacrifiera à l'intérêt d'un fournisseur plus ou moins consciencieux la santé de nos soldats. 9

LES OREILLERS EN CHEMIN DE FER

Une excellente innovation:

Les Compagnies de chemins de fer viennent d'organiser, sur leurs réseaux, des dépôts d'oreillers à l'usage des voya-

Moyennant un franc, on se procure ces oreillers, qui aideront à supporter mollement les fatigantes nuits de voyage.

L'ÈRE DE PROSPÉRITÉ.

On lit dans le Journal d'Alençon:

« Dans la vallée de Charentonne, sur dix usines qu'il y a entre Serquigny et Bernay, il y en a, à noire connaissance, au moins quatre, et des plus importantes, complètement fermées. »

C'est la conséquence de l'ère de prospérité... républicaine.

Avis mortuaire.

Les obsèques de M. CHARLES COUTARD, décédé à Dampierre, dans sa 70° année, auront lieu demain vendredi 5 novembre, à neuf heures du malin.

Le devil se réunira à la maison mortuaire pour la cérémonie religieuse de Dampierre, et à Saumur, le même jour, à onze heures du matin, dans l'église Saint-Pierre, sa pa-

Les amis et connaissances de la famille Coutard qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer cet avis comme une invitation.

Les personnes qui voudront se rendre à Dampierre trouveront les voitures de deuil chez M. Girard, place Dupetit-Thouars, jusqu'à 8 heures 4/2.

Faits divers.

Dans la journée de dimanche, 172,500 personnes ont visité les différents cimetières de Paris et de la banlieue. Au Père-Lachaise, il est entré 48,545 personnes; au cimetière Montmartre, 12,500; à celui de Montparnasse, 46,280; à celui de Saint Ouen (nouveau), 32,000; à celui d'Ivry (nouveau), 21,500; (ancien), 13,000.

Le jour de la Toussaint et mardi, jour des morts, ce nombre a été considérablement dépassé.

Une magnifique couronne aux couleurs tricolores a été déposée, par quatre soldats, au cimetière de Montparnasse sur le monument du colonel Herbinger.

Six jeunes Chinois viennent de se faire inscrire à la faculté de droit de Paris, dont ils vont suivre les cours. Il paraît que ce sont les premiers Chinois qui étudient le droit & Paris. Loin de nous de trouver cela mauvais, mais les Chinois ont-ils bien besoin d'apprendre le droit pour devenir si retors?

EMPOISONNEMENT PAR LES CHAMPIGNONS

On télégraphie d'Evreux :

a Le docteur Saint, médecin estimé, vient de mourir après avoir mangé des champignons à son dîner.

» La femme Dreux, limonadière, mourait en même temps, victime d'un semblable empoisonnement, dans un autre quartier de la ville.

» Ces deux morts causent une profonde émotion dans la population. »

De gendre à belle-mère:

- Madame! - Monsieur!

- Votre fille est insupportable!

- Ah! bah!

- Elle a ses nerfs trois fois par jour. - Et puis ?

- Elle est coquette, exigeante, colère. — Ensuite?

— Cela ne vous suffit pas!

Alors la belle-mère se redressant :

- Croyez-vous que je m'en serais débarrassée sans ça?

Au restaurant:

- Comment, vous me comptez ce pigeon onze francs?

— Oui, Monsieur.

- Qu'est-ce qu'il avait donc d'extraordinaire?

— Il était apprivoisé!

A Mont-sous-Vaudrey:

Marguerite dit à son grand-père: Pourquoi le bon Dieu a-t-il mis tant

d'étoiles au ciel? M. Jules Grévy, pris à l'improviste, a médité; puis asseyant sa petite fille sur ses genoux:

- Parce qu'elles ne lui coûtaient rien.

Il vient d'être mis en vente, à l'Epicerie Centrale, des liqueurs (jaune et verte) fabriquées par l'ancien Frère Raphaël, élève du R. P. Louis Garnier, du couvent de la Grande-Chartreuse.

Le Sucre raffiné, en pain ou cassé, est vendu 0 fr. 45 c. le 4/2 kilog. à l'Epicerie Centrale, 28 et 30, rue Saint-Jean.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 31 octobre 1886.

Versements de 77 déposants (10 nouveaux),

Remboursements, 38,773 fr. 81.

LE MONDE ILLUSTRE

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine. Sommaire du 30 octobre :

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron.-Nos gravures: La grande tenue des officiers; Le prince Brancovan; La seconde floraison des marronniers; Événements d'Orient; Le Théâtre illus-tré: Les deux Pigeons. Portrait de Consaert, par Frantz Hals; Tremblements de terre en Grèce; De Toulon au Tonkin. — Le Fil, nouvelle (suite), par Gustave Toudouze. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par Charles Mon-selet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Echecs.—Récréations de la famille.—Le Monde

GRAVURES: La nouvelle tenue des officiers. -L'automne à Paris: La dernière floraison des marronniers. — Bulgarie: Les élections à Sofia. —Le Théâtre illustré: Opéra: Les deux Pigeons. — Beaux-Arts: Portrait de Consaert, tableau de M. Frantz Hals. — Grégoire Bibesco. — Les Iremblements de terre en Grèce: Une des places du marché du Philiatra après la catastrophe; Les suites du temblement de terre de Messenie. — Voyage de M. Gaston Roullet au Tonkin et en Annam. — Échecs. — Récréations de la famille.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Siz mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes. On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Sau-

Le plus nutritif des aliments

Aujourd'hui, où l'on attache avec raison tant d'importance aux propriétés nutritives des ali-ments, on ne se contente plus, même pour leur préparation, des anciens extraits ou jus de viande, et l'on se sert de Peptones de viande. Ce qui rend ces produits incontestablement supérieurs, c'est ces produits incontestablement superieurs, c'est qu'ils ne contiennent pas seulement les sels de la viande, mais qu'ils en renferment tous les sucs nutritifs. Les meilleures Peptones de viande, celles qui ont la plus grande valeur nutritive et se prêtent le mieux aux usages culinaires, sont les Peptones de viande du Dr Kochs. Elles ont été reconnues pour le plus nutritif et le plus digestible des aliments par le jury international d'hygiénisdes aliments par le jury international d'hygienis-tes et de médecins qui leur a décerné le diplôme d'honneur à la dernière exposition d'Anvers.

La Compagnie Française d'Alimentation (48, rue des Petites-Écuries, à Paris) s'est assurée pour la France l'importation de ces Peptones. C'est dire que chacun pourra s'en procurer dans toutes les bonnes maisons d'épicerie et de comestibles.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »

— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie Gablin. — Consulta-tions à Paris, rue de Rivoli, 30.

ZINCO SATURNINES 40 ANS DE SUCCÈS a seule guérissant, sans lui rien adjoindre les écoulements anciens ou récents. edition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le flacon. J. FERRÉ, Ph., 102, rue Richellen, PARIS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

D'un Jugement

Rendu contradictoirement le 18 juin 1886 par le Tribunal correctionnel d'Angers,

A été extrait ce qui suit :

Entre: 1º Monsieur le Procureur de la République, demandeur, suivant ex-

ploit de Fraquet, huissier à Angers, en date du sept courant, enragistié:

2° Lépicier, Paul-Joseph, facteur de pianos, demeurant à Angers, rue de la Préfecture, n° 26, s'étaut porté partie civile dans l'instance et comparant assisté de Me Ricou, avoué;

Plaidant Me Morin, avocat :

Plaidant M' Morin, avocat;
Contre Gand, Charles-Benjamin,
accordeur de pianos, demeurant à
Angers, rue de l'Evêché, nº 3,

Defendeur aux fins de l'exploit susénoncé précenu d'abus de confiance, Comparant, assisté de Me Affichard,

Attendu qu'il résulte de l'instruction et des débats la preuve que Gand, Charles, a, depuis moins de trois ans, dans les arrondissements d'Angers, Cholet, Saumur, La Flèche et Châteaugontier, détourné ou dissipé au préjudice de Lépicier, facteur de pianos à Angers, qui en était pro-priétaire, diverses sommes d'argent s'élevent ensemble à cent quatrevingt-sept francs soixante-quinze centimes qui ne lui avaient été remises qu'à titre de dépôt ou de mandat pour un travail salarié à charge de les remettre audit Lépicier, ou d'en faire un usage ou un emploi déter-

Faits qui constituent le délit prévu et puni par les articles 408 et 406 du Code Pénal.

Attendu qu'il y a lieu d'admettre en faveur du prévenu des circonstances atténuantes et de lui faire application de l'article 463 du même Code;

Lesquels articles lus à l'audience par Monsieur le Président, sont ainsi

Par ces motifs, Statuant sur les réquisitions du ministère public, condamne Gand à cent francs d'amende.

Et statuent sur les conclusions de la partie civile, condamne Gand à rembourser à Lépicier la somme de cent quatre-vingt-sept francs soixantequinze centimes, montant des détournements commis à son préjudice par ledit Gand.

Condamne Gand à payer à Lépicier la somme de un franc à titre de dom-mages-intérêts;

Ordonne, en outre, et encore à titre de dommages-intérêts, l'insertion du présent jugement par extraits et en caractères ordinaires dans un journal d'Aogers, un journal de Saumur, un journal de Cholet, un journal de La Ftèche et un journal de Châteaugontier, au choix de Lépicier, parmi ceux qui se publient dans chacune

de ces villes, et co, aux frais de Gand.
Condamne Lépicier, partie civile,
aux dépens liquidés, à quare-vingthuit francs quatre-vingts centimes, sauf enregistrement et sauf sur son recours contre Gand. Fixe au minimum la durée de la contrainte par

Pour extrait certifié conforme, RICOU.

Étude de Me PAUL PROUX, commis-saire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques,

Par suite de saisie-exécution, Le lundi 8 novembre 1886, à

une heure du soir, A Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55.

Il sera vendu:

Une grande quantité de machines à coudre de divers systèmes, fournitures et accessoires;

Armoire, bois de lits, commode, secrétaire, tables de noit et de toilette, fauteuils, chaises, glaces, pendule, tableaux, rideaux, draps, serviettes, couvertures, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

Étudo de Mº PINAULT, notaire à Saumur.

W JE IN TE

ADJUDICATION AMIABLE

Le dimanche 28 novembre 1886, à midi, en la mairie d'Epieds,

DES BIENS

Dépendant de la succession de M. Louis Aubineau, propriétaire à Epieds,

Consistant en: bâtiments, terres, prés, bois taillis et vignes, le tout contenant environ 10 bectares 37 ares, situés communes d'Epieds, Morton et Saix.

S'adresser à M. CESBRON, espertgéomètre à Doué-la-Fontaine, ou à Me Pinault. (732) Me PINAULT.

A LOUER Pour la Saint-Jean 1887, MAISON

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, nº 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, phermacien, 11 et 13, même rue.

Etude de Me LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER UNE MAISON

Sise rue du Temple, nº 17,

Composée: au rez - de - chaussée, d'une salle à manger, cuisine, grand bûcher; au premier étage, d'un salon, 2 chambres à coucher à feu, grands cabinets de toilette; au second étage, de chambre à coucher à feu; mansardes de domestiques, greniers.

S'adresser à Me LE BARON, notaire, ou à Mme GRILLE, au couvent de Sainte-Anne, près Nantilly. (437)

Étude de Me LE BARON, notaire à Saumur.

VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

LA PROPRIÉTÉ DE LA

Chauvellière Située communes de Turquant, Montso-

reau et Fontevrault,

D'une contenance de 20 hectares environ. S'adresser à Me Le Baron, notaire.

Etude de Mº LE BARON, notaire à Saumur.

VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON, située à Saumur, rue de Nantilly, nº 29.

DEUX MAISONS se tenant, situées à Saumur, à l'entrée de la rue de Fenet, nºº 102 et 104.

S'adresser à Me Le Baron, notaire.

Etude de Me LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER Pour le 24 Juin 1887 UNE MAISON

Située à Saumur, rue des

Païens, nº 10, Avec écurie, remise, cour et jardin.

S'adresser à Me LE BARON, notaire.

A W M M W W à l'amlable,

Études de Me LE BARON, notaire à Saumur (Maine-et-Loire), et de Me JAMES, notaire à Saint-Etienne - de - Corcoué (Loire-Infé-

rieure).

Terre du **G**rand-**B**ois

Située commune de Saint-Colombin (Loire-Inférieure),

Contenant 150 hect. en un seul tenant, dont 20 hect. en vigne d'excellente qualité.

Cette propriété comprend maison de maître, vastes servitudes, 3 grandes métairies et 4 borderies. Belle chasse, pêche.

Un chemin de fer projeté desser-vira le Grand - Bois d'ici quelques

On ne pourra visiter la propriété sens un permis délivré par l'en ou l'autre des notaires chargés de la

S'adresser à Mº LE BARON ou à M. JAMES.

Bon Cheval de Travail VENDERE

S'adresser à M. RICHARD, vétérinaire.

CIDRES Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nom-breuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

Offres et Demandes

ON DEMANDE un apprent.
S'adresser à M. H. Hardy, Isbricant
de meubles, Levée-Neuve, Saumur.

M. PINAULT, notaire à Sanmur, demande un jeune homme se destinant au notariat.

UN JEUNE HOMME marié, connaissant dessia, arpentage, compta-bilité et au courant de la cons-truction, demande emploi de dessinateur ou comptable.

S'adresser au bureau du journal. M. G. BESSON, ex-économe du

Collège de Saumur, muni de bons certificats. demande une place de comptable.

Réglisse Sanguinède GUERIT les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomuc et facilite la Digestion.

Of 75 dans toutes Pharmacian

EAU MINERALE NATURELLE

GRANDE-GRILLE. - Affections lymphaladies des voies digestives, engages maladies des voies directives, engorgement de foie et de la rate, obstructions viscèrales.

HOPITAL.—Affections des voies digestives, pantourd'estomac, digestion difficile, inappetance CELESTINS.—Affections des reins de la vesis, graveile, calculs urinaires, goutte, diabets, etc.

HAUTERIVE.—Prescrite comme Célestins.

Administration de la C° concessionnaire:

PARIS, 8, Boulevart Montariré

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE.

Dépôt chez tous les marchands d'Esur minérales, droguisles et pharmaciens.

DENTS Léon A. Fresco

Chirurgien - Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SATUNKTUES

Extraction, Aurification-Prix moderé.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 NOVEMBRE 1886 Valeurs au comptant Cloture précte Valeurs au comptant Clotur précét Valeurs au comptant Clotur préc'e Valeurs au comptant 821 25 821 25 Gaz parisien Est OBLIGATIONS. 85 60 82 40 104 60 109 60 512 50 85 40 8 82 57 8 104 60 8 109 20 4 Paris-Lyon-Méditerrance. . . 1268 75 1260 Villede Paris, oblig. 1855-1860 50 592 1 2 397 50 2 3 393 80 6 3 502 50 1 3 392 25 6 4 391 50 2 50 581 50 2 521 · 520 50 520 520 408 50 Midl Nord 57 b 60 p 20 a 30 a 50 p 50 p 25 p Midi 1865, 4 °/... 1869, 3 °/... 1871, 8 °/... 394 Nord . . . L 1610 1610 1327 50 1320 407 393 398 514 513 398 514 50 Banque de France.. , . . . Paris-Lyon-Méditerranée. Paris-Bourbonnais 4330 | 4340 470 p 470 1010 1010 514 Société Générale . . . 25 25 Bons de liquid. Ville de Parls. Obligations communales 1879. 523 472 525 472 Canal de Suez. . . Comptoir d'escompte . . Crédit Lyonnais Crédit Foncier, act. 500 fr. . 577 50 1415 » Russe 5 0/0 1870. Obligat. foncières 1879 3 %... Obligat. foncières 1883 3 %... . 1415 » 1412 . 308 75 321 Crédit mobilier

GABES DE SAUMUR DE CHEMINS

LIGNE DE L'ÉTAT		LIGNE D'ORLEANS
Saumur(orl.) 2 12 6 54	Trace Color Trace Trac	Saumur 3 08 6 55 9 13 1 21 3 28 7 15 10 4 St-Martin. 5 7 08 9 26 1 33 5 7 15 10 4 1 2 1 3 28 7 15 10 4 1 2 1 3 28 7 15 10 4 1 2 1 3 2 1
SAUMUR (ÉTAT) — MONTREUIL — DOUÉ SAUMUR —	VERNANTES — CHATEAU-DU-LOIR	STATIONS Omn. Omn. Expr. Omn. Omn. soir soir
STATIONS	5 42 10 58 Chât,-d-Loir 4 45 8 01 12 15 12 34 6 34 5 554 Noyant Méon 5 53 9 18 1 10 1 27 7 38 6 14 8 Blou 6 17 9 42 8 8 8 6 1 8 11 6 38 11 44 Vivy 8 8 9 14 0 3 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8	Saumur 3 26 8 21 9 26 12 48 4 34 7 18 Varennes 3 49 8 45 9 37 1 01 4 59 7 34 1 24 59 7 34 34 7 30 10 10 1 24 59 7 7 34 10